

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2017**

---

L'an deux mil dix-sept, le trois mai, le Conseil municipal de la Commune de CHICHILIANNE s'est réuni, sur la convocation de Yann SOURIAU, Maire.

**Présents :** Yann SOURIAU, Jean-Pierre ANGELIER, Franck BEAUME, Jacqueline BONATO, Dominique DINNE, Séverine GRANGE, Michel JAY, Eric VALLIER

**Absent avec pouvoir :** Alain MAYET

### **Délibérations**

#### **1. Renouvellement contrat agent accueil touristique**

M. le Maire rappelle la nécessité de renouveler le poste d'accueil touristique pour le « Point infos » de la commune. Pour cela, il propose de renouveler le contrat unique d'insertion, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017, pour une durée de un an, 26 heures par semaine annualisé. Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

*Adoptée à l'unanimité*

#### **2. Promesse d'achat des parcelles A n° 223 et A n° 224 à la SAFER**

Parcelles appartenant à Mme Merit pour une surface totale de 3ha20a74ca à 0,02€/m<sup>2</sup>, au lieu-dit Leguille de Chevallièrre

Prix de vente de 600 € auquel s'ajoutent les frais d'intervention SAFER de 250 € TTC.

*Adoptée à l'unanimité*

#### **3. Achat de parcelles appartenant à Paule Giraud par la Commune**

Parcelles cadastrées A n° 244, A n° 251, A n° 124, A n° 197 et A n° 58 pour une surface total de 2 ha 95 a 60 ca

Prix de vente de 591,20 € auquel s'ajoutent les frais de notaire à la charge de la commune.

*Adoptée à l'unanimité*

#### **4. Renouvellement de la ligne de trésorerie avec la Banque postale**

M. le Maire rappelle que pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie, il est opportun de recourir à une ligne de trésorerie d'un montant de 59 000 €, avec le taux d'intérêt suivant : Eonia + marge de 0,95 % l'an.

*Adoptée à l'unanimité*

### **Divers**

#### **1. Achat mini-pelle et remorque**

Afin de continuer à augmenter notre autonomie dans la réalisation des travaux communaux, le conseil municipal décide l'acquisition d'une mini-pelle. Afin de diminuer le coût de cet achat, des pistes de mutualisation de matériel sont engagées avec les communes voisines.

#### **2. Signalétique publicitaire sur le territoire de la commune**

Il nous a été confirmé que la signalétique publicitaire privée était interdite sur le territoire du Parc Naturel Régional du Vercors (articles L581-7et L581-8 du code de l'environnement). Conformément aux engagements pris en commission tourisme, le conseil municipal effectuera le retrait des panneaux privés, qui seront restitués aux propriétaires. La signalétique collective est en place ; une commande complémentaire de lames directionnelles est en cours.

Un dossier de subvention est en cours de montage pour 3 panneaux-plans communaux et des panneaux signalétiques au bord de la RD1075 et de la D7.

**3. Marché estival**

La Préfecture nous a alertés sur l'obligation de fixer un prix d'utilisation de l'espace public. Pour le marché estival, il a été décidé du prix de 15 € à la saison. L'information sera diffusée avec le courrier de contact avec les exposants.

**4. Marché aux plants**

samedis 27 mai et 3 juin.

**5. SEDI**

Syndicat intercommunal de gestion des réseaux de distribution d'électricité

Problème de puissance insuffisante sur les hameaux de Richardière et Donnière.

Un nouveau câblage va être fait : il est retenu la solution aérienne gratuite avec le déplacement de la ligne de Richardière le long de la route « du haut » du hameau.

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu

Le lundi 12 Juin 2017 à 20h30.